

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué le 22 mai 2018 à siéger en séance ordinaire à la Mairie de Pechbonnieu.

Pechbonnieu, le 22 mai 2018

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

ORDRE DU JOUR :

- Administration Générale :
 - Validation des modifications statutaires du syndicat mixte d'accueil des gens du voyage Haute-Garonne (Manéo),
 - Avis sur l'extension de périmètre du syndicat du Bassin Hers Girou.
- Ressources humaines :
 - Reconduction du comité technique (CT) commun avec la commune de Pechbonnieu,
 - Reconduction du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) commun avec la commune de Pechbonnieu,
 - Recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités.

– □ –

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté de communes à Pechbonnieu le 29 mai à 19h00.

Mme Virginie BACCO est élue secrétaire de séance.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Virginie BACCO, Véronique CHENE, Josette COTS, Hveline JACOB, Brigitte LACARRIERE, Sylvie LEBRET, Magali MIRTAIN, Sonia THERON, Henri AMIGUES, Denis BACOU, Pierre BOUË, Loïc COUERE, J-Claude LOUPIAC, Claude MARIN, Jacques MAZEAU, Christian ROUGË, Bertrand SARRAU, Jean-Gervais SOURZAC.

Etaient absents représentés : Mme Sylvie MITSCHLER représentée par Mme Sonia THERON,
Mr Patrice GERBER représenté par Mr Claude MARIN,
Mr Christian GUSTAVE représenté par Mme Véronique CHENE,
Mr Patrice SEMPERBONI représenté par Mme Virginie BACCO.

Etaient absents excusés : Mme Monica GARCIA, Mrs Patrick CATALA et Thierry SAVIGNY.

Etaient absents : Mrs Jean-Claude BONNAND et Dominique FAU.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°31 : VALIDATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE HAUTE-GARONNE (MANEO)

Madame la Présidente informe le conseil que, par délibération en date du 10 avril 2018, le conseil syndical du syndicat mixte d'accueil des gens du voyage Haute-Garonne (Manéo) s'est prononcé favorablement sur la modification de ses statuts, et plus précisément sur l'article 1 "Création du syndicat" et sur l'article 5 "Composition du conseil".

Ces modifications ont été rendues nécessaires à la suite de l'adhésion au syndicat Manéo de la communauté d'agglomération "Le Muretain Agglo", et à l'extension du périmètre d'intervention de Manéo pour les communautés de communes "La Save au Touch" et "Lauragais Revel Sorezois".

Madame la Présidente demande donc au conseil communautaire de valider ces modifications.

Accord du conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°32 : AVIS SUR L'EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU

Madame la Présidente informe le conseil que, par délibération en date du 5 avril 2018, le conseil syndical du syndicat du Bassin Hers Girou s'est prononcé favorablement sur l'adhésion au syndicat de la communauté de communes "Castelnaudary Lauragais Audois" et la communauté de communes "Piège Lauragais Malepère".

Madame la Présidente demande donc au conseil communautaire de valider ces modifications de périmètre.

Accord du conseil à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°33 : RECONDUCTION DU COMITE TECHNIQUE (CT) COMMUN AVEC LA COMMUNE DE PECHBONNIEU

Madame la Présidente informe le conseil que les prochaines élections des représentants du personnel pour renouveler les instances paritaires auront lieu le 6 décembre 2018.

Un comité technique en interne doit être créé à partir de 50 agents.

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 84 agents pour la CCCB.

Madame la Présidente propose que soit maintenu au niveau de la communauté de communes un comité technique, en commun avec la commune de Pechbonnieu, compétent pour tous les agents de la commune de Pechbonnieu et de la communauté de communes des Coteaux Bellevue, lors des élections professionnelles 2018.

Le conseil, à l'unanimité :

- fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- fixe la répartition des sièges entre la CCCB et la commune de Pechbonnieu comme suit :

- 2 sièges de représentants du personnel titulaire pour la CCCB (et en nombre égal le nombre de suppléants) ;
- 2 sièges de représentants du personnel titulaire pour la commune de Pechbonnieu (et en nombre égal le nombre de suppléants)
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (2 CCCB / 2 commune de Pechbonnieu) ;
- précise que le comité technique recueillera l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

DELIBERATION N°34 : RECONDUCTION DU COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN AVEC LA COMMUNE DE PECHBONNIEU

Madame la Présidente informe le conseil que les prochaines élections des représentants du personnel pour renouveler les instances paritaires auront lieu le 6 décembre 2018.

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en interne, doit être créé à partir de 50 agents.

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 84 agents pour la CCCB.

Madame la Présidente propose que soit maintenu au niveau de la communauté de communes un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en commun avec la commune de Pechbonnieu, compétent pour tous les agents de la commune de Pechbonnieu et de la communauté de communes des Coteaux Bellevue, lors des élections professionnelles 2018.

Le conseil, à l'unanimité :

- fixe à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- fixe la répartition des sièges entre la CCCB et la commune de Pechbonnieu comme suit :
 - 2 sièges de représentants du personnel titulaire pour la CCCB (et en nombre égal le nombre de suppléants) ;
 - 2 sièges de représentants du personnel titulaire pour la commune de Pechbonnieu (et en nombre égal le nombre de suppléants)
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (2 CCCB/2 Commune de Pechbonnieu). ;
- précise que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail recueillera l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

DELIBERATION N°35 : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES

Les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Il appartient au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à recruter, dans les services de la communauté de communes, du personnel pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (recrutement sur 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) :
 - un assistant spécialisé d'enseignement artistique, intervenant musical dans les écoles de Pechbonnieu et Castelmaurou, à temps complet ;

- un adjoint technique à temps complet ;
 - à un accroissement saisonnier d'activité (recrutement sur 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) :
 - un médecin pour les visites médicales en crèches, à hauteur de 12 heures par mois ;
 - un adjoint technique à temps complet ;
 - un adjoint technique à temps non complet pour la crèche de Saint Geniès Bellevue.
- Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade correspondant.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur le travail des commissions intercommunales :

Commission développement durable :

Le projet d'implantation de nouvelles pistes cyclables avance. Le maître d'œuvre, Mr Pierrard, fait actuellement le tour des communes pour recenser les besoins et les tracés à aménager.

Commission affaires sociales :

- le contrat enfance jeunesse avec la CAF est encours de renouvellement ; chaque commune doit transmettre ses actions nouvelles à la CAF ;
- conférence de Jean Epstein le 19 juin au gymnase de Saint Geniès Bellevue ;
- un forum emploi est en préparation avec le service emploi intercommunal et le CBE du Net.

Commission communication :

Magali Mirtain demande à ses collègues élus de lui transmettre tout projet d'article qu'ils jugeraient utiles d'insérer dans le prochain bulletin intercommunal du mois de décembre.

Commission développement économique :

Le travail en partenariat avec la SPL Haute-Garonne Développement se poursuit pour voir sur quelle commune il est possible d'implanter une nouvelle zone économique.

Commission Voirie :

Le SIVU sera définitivement dissout le 7 juin prochain.

La séance est levée à 19h55.